



ESI Angers ESI Rennes ESI Tours
ESI Nantes Marsauderies ESI Nantes Lotz - Cossé

Mail : disi-ouest@cgt.fr site : <http://www.financespubliques.cgt.fr/351/>

COMPTE RENDU DE LA CAP LOCALE N°2 – CATEGORIE B - DU 07 juin 2012
TABLEAUX D'AVANCEMENT AUX GRADES DE C1 ET DE CP.
Année 2012

Nous avons commencé cette CAPL par la lecture de notre déclaration liminaire.

Le règlement intérieur des CAPL a ensuite été examiné, mais sans pouvoir être modifié ! M. Bellanger fait toutefois certaines concessions qui seront consignées dans le PV de l'instance.

Rappel important

Chaque tableau d'avancement se fait en 2012 de façon centralisée, avec établissement d'une liste nationale unique, qui implique un niveau de coupure ¹ des agents (FF & FGP) sur cette liste identique pour tout le territoire. Le dispositif retenu va dans le sens d'une équité des conditions de promotion pour tous les agents d'un même grade, quelque soit leur lieu d'affectation.

Dans la filière gestion publique, la gestion déconcentrée de ces promotions, conduisait à une coupure qui variait de plusieurs échelons selon les départements. Dans le cadre de l'harmonisation des règles de gestion, ce dispositif du ratio promu/promouvable en vigueur dans cette filière est supprimé. En conséquence, des agents de la filière FGP proposés en 2011 peuvent ne pas avoir été promus en 2011.

Ces agents n'ont plus vocation à être proposés « en priorité » (comme cela se faisait dans les règles de gestion de la filière GP) pour une promotion en 2012.

Ces tableaux sont proposés ensuite à l'examen de la CAPN compétente qui fonctionne alors comme une commission d'avancement.

Tous les agents qui sont proposés en CAP locale ne seront donc pas nécessairement retenus lors de la CAP nationale.

Les CAP Nationales se réuniront les 9 et 10 juillet pour le TA à C1 et en septembre pour le TA de CP.

Il y a plus de promouvables que de places de promus ! C'est le ministre puis la DGFIP qui décident de plafonner le nombre de places.

Le plan de qualification ministériel détermine le volume des promotions de chaque tableau d'avancement la plage utile de sélection (PUS), par un pourcentage des agents figurant sur la plage d'appel statutaire (PAS).

Une fois de plus, les contraintes budgétaires excluent des collègues de la possibilité d'une « promotion ».

Ainsi, cette année, pour la Disi Ouest, pour l'accès au grade de CP, 11 agents statutairement promouvables sont écartés (5 proposés sur 16) et pour l'accès au grade de contrôleur 1ère C, ce sont 8 agents qui sont écartés (8 proposés sur 16).

A noter que pour être éligible au tableau d'avancement, il faut nécessairement avoir été noté au moins une fois dans le grade de départ (C2 pour passage à C1 et C1 pour passage à CP).

C'est d'abord du pouvoir d'achat en moins pour tous ces collègues dans un contexte de gel du point d'indice.

-Tableau d'avancement à Contrôleur Principal

* date de passage : 31 décembre 2012

*Critères de sélection statutaires :

Agents âgés de 58 ans au moins au 31 décembre de l'année du tableau et susceptibles de bénéficier d'une inscription au bénéfice de la fin de carrière

- Selon la note de la DGFIP, peuvent être promus les contrôleurs de 1^{ère} catégorie ayant au moins 5 ans d'ancienneté en cadre B et 1 an d'ancienneté dans le 6ème échelon de C1.
- Ayant été noté au moins une fois dans le grade de C1.
- comptant au moins 5 ans de services effectifs dans la catégorie B.

¹La coupure est l'ancienneté minimum requise pour accéder à un tableau d'avancement, une mutation, ...

> Date pour l'appréciation des conditions statutaires :31/12/2012

Coupure nationale pour pouvoir être proposé par la CAP locale (c'est-à-dire figurer sur la P.U.S.) : contrôleur C1 au 10ème échelon depuis le 28 novembre 2010.

Un collègue qui aurait dû être proposé par la direction a été exclu pour raison disciplinaire. Considérant que cet agent a été déjà sanctionné et refusant un mécanisme de « double peine », la CGT a demandé, sans succès, son maintien sur la liste.

Les agents proposés par la Disi Ouest sont :

Nom	Prénom	E S I	Echelon
Berthelot	Marie Claire	Tours	11
Coignard	Alain	Angers	11
Boulangé	Nadine	Angers	11
Mercier	Dominique	Nantes Marsauderies	11
Lemperrière	Yann	Rennes	10

-Tableau d'avancement à Contrôleur 1ere Classe

* date de passage : 1er janvier 2012, de manière rétroactive

*Critères de sélection :

> agents âgés de 58 ans au moins au 31 décembre de l'année du tableau et susceptibles de bénéficier d'une inscription au bénéfice de la fin de carrière

➤ Selon la note de la DG peuvent être promus les contrôleurs 2ème Classe ayant atteint au moins un an d'ancienneté dans le 6ème échelon

➤ comptant au moins 5 ans de services effectifs en catégorie B.

> Date pour l'appréciation des conditions statutaires : 31/12/2012

Coupure nationale pour accéder à la P.U.S. : il faut être au minimum contrôleur de deuxième classe 8ème échelon au 1er janvier 2011.

Les agents qui seront donc promus à la suite des CAP nationales le seront avec une date d'effet au 1/1/2012 ou à la date à laquelle ils remplissent les conditions.

Les agents proposés par la Disi Ouest sont :

Nom	Prénom	E S I	Echelon
Botcazou	Thierry	Rennes	8
Chevallier	Patrick	Rennes	11
Dupuy	Jean Louis	Tours	11
Etignard	Eddy	Tours	12
Gaudin	Hubert	Rennes	12
Glaize	Dominique	Nantes Marsauderies	11
Marzelière	Myriam	Nantes Lotz-Cossé	10
Touyon	Robert	Angers	11

Un collègue proposé est parti en retraite depuis le 1er février. Il devrait donc uniquement bénéficier d'un rappel de salaire sur le mois de janvier.

Vote : l'ensemble des organisations syndicales a voté contre les projets présentés par la direction.

Il ne s'agit pas d'un vote contre les agents, mais d'une position de principe : la CGT rappelle son exigence de suppression des grades non fonctionnels et donc des tableaux d'avancement. (voir notre déclaration liminaire).

=> pour 2013, la CAP se tiendra dès septembre 2012 et les deux tableaux prendront effet au 1er janvier 2013.

Les élus se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Les élus CGT en CAP de contrôleurs et contrôleurs principaux :

Jean-Yves Detoc – ESI Rennes, Catherine Luquet – ESI Nantes Marsauderies, Alain Berthet (expert) – ESI Rennes, Yvic Kergroac'h (expert) – ESI Nantes Lotz-Cossé